

Mise à jour du Prospectus de JPMorgan Funds – Global Government Bond Fund, JPMorgan Funds – Global Government Short Duration Bond Fund, JPMorgan Funds – EU Government Bond Fund et JPMorgan Funds – Euro Government Short Duration Bond Fund (les « Compartiments »)

31 octobre 2018

Compte tenu de l'évolution de l'univers des emprunts d'Etat et dans une optique de clarification du mode de gestion actuel des Compartiments, le prospectus des Compartiments suivants sera mis à jour afin de fournir des informations plus précises sur leur principale exposition. Ces modifications entreront en vigueur le 30 novembre 2018.

Nom du Compartiment	Section du prospectus	Ancienne version	Nouvelle version	Raisonnement
JPMorgan Funds - EU Government Bond Fund	Principale exposition	Le Compartiment investira essentiellement dans des titres de créance émis ou garantis par les gouvernements de l'UE, à l'exception des agences gouvernementales et autorités locales, et libellés en EUR ou dans d'autres devises de l'UE.	Les actifs sont majoritairement investis dans des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements de l'UE, y compris par des agences et gouvernements locaux garantis par de tels gouvernements, qui sont libellés en EUR ou dans d'autres devises de l'UE.	Compte tenu de l'évolution de l'univers d'investissement, les titres de gouvernements locaux et les titres d'agences garantis par des gouvernements sont désormais éligibles dès lors qu'ils sont à présent assortis d'une garantie gouvernementale.
JPMorgan Funds - Global Government Bond Fund		Le Compartiment investira au moins 67% de ses actifs (hors liquidités et quasi-liquidités) dans des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements du monde entier, à l'exception des organisations supranationales, gouvernements locaux et agences.	Au moins 67% des actifs sont investis dans des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements du monde entier, y compris par des agences et gouvernements locaux garantis par de tels gouvernements.	Compte tenu de l'évolution de l'univers d'investissement, les titres de gouvernements locaux et les titres d'agences garantis par des gouvernements sont désormais éligibles dès lors qu'ils sont à présent assortis d'une garantie gouvernementale.
JPMorgan Funds - Euro Government Short Duration Bond Fund		Le Compartiment investira au moins 67% de ses actifs (hors liquidités et quasi-liquidités) dans un portefeuille d'emprunts de courte échéance libellés en euros émis par des gouvernements de pays dont la monnaie nationale est l'EUR, à l'exception des organisations supranationales, gouvernements locaux et agences.	Au moins 67% des actifs sont investis dans des titres de créance à court terme libellés en EUR, émis ou garantis par des gouvernements de la zone euro, y compris par des agences et gouvernements locaux garantis par de tels gouvernements.	Les Compartiments n'investissent pas dans des titres de créance émis ou garantis par des organisations supranationales. Cette référence sera donc supprimée.
JPMorgan Funds - Global Government Short Duration Bond Fund		Le Compartiment investira au moins 67% de ses actifs (hors liquidités et quasi-liquidités) dans un portefeuille d'emprunts de courte échéance émis par des gouvernements du monde entier, à l'exception des organisations supranationales, gouvernements locaux et agences.	Au moins 67% des actifs sont investis, à l'échelle mondiale, dans des titres de créance de courte échéance émis ou garantis par des gouvernements, y compris par des agences et gouvernements locaux garantis par de tels gouvernements.	

Ces changements n'affectent en rien le mode de gestion actuel des Compartiments, ni leur profil de risque.

Pour en savoir plus, veuillez consulter la version complète du [prospectus](#) en vigueur ou contacter votre représentant JPMorgan habituel.

Ce document ne constitue pas un conseil d'investissement. Toute décision fondée sur la base des informations contenues dans ce document sera prise à l'entière discréption du lecteur. Les analyses présentées dans ce document sont le fruit des recherches menées par J.P. Morgan Asset Management, qui a pu les utiliser à ses propres fins. Les résultats de ces recherches sont mis à disposition en tant qu'informations complémentaires et ne reflètent pas nécessairement les opinions de J.P. Morgan Asset Management. Sauf mention contraire, toutes les données chiffrées, prévisions, opinions, informations sur les tendances des marchés financiers ou techniques et stratégies d'investissement mentionnées dans le présent document sont celles de J.P. Morgan Asset Management à la date de publication du présent document. Elles sont réputées fiables à la date de rédaction. Elles peuvent être modifiées sans que vous n'en soyez avisé.

Il est à noter que la valeur d'un investissement et les revenus qui en découlent peuvent évoluer en fonction des conditions de marché et des conventions fiscales et les investisseurs ne sont pas assurés de recouvrer l'intégralité du montant investi. L'évolution des taux de change peut avoir un effet négatif sur la valeur, le prix ou les revenus d'un ou plusieurs produit(s) ou des investissements étrangers sous-jacents. La performance et les rendements passés ne préjugent pas forcément des résultats futurs. Aucune certitude n'existe quant à la réalisation des prévisions. Bien que l'intention soit d'atteindre les objectifs d'investissement du ou des produit(s) choisi(s), il ne peut être garanti que ces objectifs seront effectivement atteints.

J.P. Morgan Asset Management est le nom commercial de la division de gestion d'actifs de JPMorgan Chase & Co. et son réseau mondial d'affiliés. Veuillez noter que si vous contactez J.P. Morgan Asset Management par téléphone, vos conversations sont susceptibles d'être enregistrées et contrôlées à des fins juridiques, de sécurité et de formation. Les informations et les données que vous communiquerez ponctuellement seront collectées, stockées et traitées par J.P. Morgan Asset Management dans le respect de la Politique de confidentialité (EMOA).

Certains produits peuvent être interdits dans votre juridiction ou leur commercialisation soumise à restrictions. Il est dès lors de la responsabilité de chaque lecteur d'observer scrupuleusement les lois et réglementations de la juridiction concernée. Avant toute décision d'investissement, il incombe aux investisseurs de s'informer des conséquences potentielles d'un investissement dans le ou les produit(s) concerné(s) sur le plan juridique, réglementaire et fiscal. Les actions ou autres intérêts ne peuvent être, directement ou indirectement, offerts à ou achetés par un ressortissant américain.

Avant toutes transactions, notamment souscription, rachat, transfert, arbitrage, il est absolument nécessaire pour l'investisseur de prendre connaissance du document d'informations clés pour l'investisseur et du plus récent prospectus complet. Une copie du prospectus, traduit en français, du document d'informations clés pour l'investisseur et des derniers rapports périodiques des SICAVs de droit luxembourgeois, traduits en français et néerlandais, sont disponibles gratuitement auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique: JPMorgan Chase Bank N.A., Brussels branch, 1, boulevard du Roi Albert II à B1210 Bruxelles, ou auprès de JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l., EBBC, 6 route de Trèves à L2633 Senningerberg, Luxembourg. Le prospectus contient les informations nécessaires aux frais et détails liés à l'investissement.

Les compartiments mentionnés sont des compartiments de la SICAV de droit luxembourgeois JPMorgan Funds. Toutes les opinions exprimées sont celles de J.P. Morgan Asset Management en juillet 2017 et sont sujettes à modifications. Le montant minimum d'investissement est de 35.000 USD ou équivalent. Le taux de la taxe sur les opérations de bourse prélevée à l'occasion du rachat d'actions de capitalisation est de 1,32% (plafonnée à un montant maximum de 4.000 euros par opération). Le taux du précompte mobilier applicable aux dividendes venant des actions de distribution est égal à 30%. Le taux du précompte mobilier belge applicable aux intérêts compris dans le prix de rachat d'actions de fonds de capitalisation et de fonds de distribution investissant plus de 25% de leurs actifs en créances de toute nature est égal à 30%. Depuis le 1er janvier 2008, ce régime fiscal est resté d'application, mais le précompte mobilier belge est calculé sur les revenus qui proviennent, sous forme d'intérêts, de plus-values ou de moins-values, du rendement d'actifs investis dans de telles créances. Pour de plus amples informations sur les frais, nous vous invitons à consulter le prospectus ou à prendre contact avec votre conseiller financier habituel. La SICAV a désigné JPMorgan Chase Bank N.A., succursale de Bruxelles, 1 Boulevard du roi Albert II, 1210 Bruxelles en qualité d'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.

Les valeurs nettes d'inventaire sont disponibles sur le site de la Beama www.beama.be et sur le site www.jpmorganassetmanagement.be ainsi qu'à l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique : JPMorgan Chase Bank N.A., succursale de Bruxelles, 1 Boulevard du roi Albert II, 1210 Bruxelles. La valeur nette d'inventaire de certaines classes d'actions est publiée dans les journaux L'Echo et De Tijd.

Publié par JPMorgan Asset Management (Europe) Société à responsabilité

LV-JPM51597 | BE/FR | 10/18